

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

Préavis PR25.05CD

Révision des statuts de l'association

Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission de gestion, composée de Madame Isabelle DISERENS, Messieurs Tony MANGONE, Patric MARTIN, Olivier PONCET et Yves GUILLOUD, s'est réunie le mardi 30 septembre 2025 à la caserne d'Yverdon-les-Bains, en présence de Messieurs Christian WEILER, Président du Comité de direction, Hervé Kemmling, vice-président du Comité de direction et du Major instructeur Éric STAUFFER, Commandant du SDIS Régional du Nord vaudois, pour présentation, discussion et obtention des informations nécessaires à la compréhension du préavis PR25.05CD concernant la révision des statuts de l'association.

Observations

Depuis la création de l'association en 2013, il devenait nécessaire de revisiter les statuts afin de corriger certains privilèges, inégalités ou incongruités du passé, et les adapter aux besoins actuels ainsi qu'aux bases légales en vigueur. C'est ainsi qu'après avoir entamé les premières réflexions début 2020, procéder à plusieurs échanges avec les communes membres le CoDir soumet aujourd'hui le projet de nouveaux statuts au conseil intercommunal.

Le préavis présenté étant clairement présenté et détaillé, il apparaissait important à la commission chargée d'étudier le préavis d'attirer l'attention sur les points suivants :

Article 7 : Vidéosurveillance

Ce nouvel article a juste pour but de permettre au CoDir de pouvoir envisager la mise sous vidéosurveillance de ses locaux. Une éventuelle mise en œuvre reste subordonnée à l'élaboration d'un règlement dédié, répondant aux lois et règlements y relatifs, qui devra être présenté et validé par devant le conseil intercommunal.

Article 17 : Quorum et majorité au conseil intercommunal

L'un des principaux enjeux de ces nouveaux statuts visait une meilleure représentativité au sein du conseil intercommunal ainsi que du comité de direction.

- Au sein du conseil intercommunal, le nombre de représentants, par commune membres, sera ainsi revu et adapté, si besoin, au début de chaque législature,

Dans le même temps une transformation de la majorité qualifiée (75 voix) en une majorité relative (70%) pour l'adoption de décision par le conseil intercommunal entrera en vigueur.

Article 21 : Composition du comité de direction

Au sein du comité de direction, la commune d'Yverdon-les-Bains perd un représentant, tandis que les représentants des DAP passeront de un à quatre, théoriquement un pour chaque DAP. Le nombre de membre au comité de direction passera donc de sept à neuf.

Titre IX : Traitement des données

Deux nouveaux articles (art. 46 et 47) sont introduits pour se doter des bases statutaires concernant le traitement des données personnelles et leur communication, nécessaires au fonctionnement de l'administration.

Titre VII : Capital – ressources - comptabilité

Le budget et les comptes seront établis de manière à distinguer clairement les coûts pour :

- La défense incendie et secours
- Les jeunes sapeurs-pompiers
- La police du feu (but optionnel),

La répartition des charges, hors police du feu, reste identique à celle actuellement en vigueur.

Conclusion

La Commission de gestion remercie les représentants de l'exécutif ainsi que le Commandant du SDIS Régional du Nord-vaudois pour leur disponibilité, les échanges ainsi que les explications fournies.

La révision des statuts de l'association est présentée de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis qui décide :

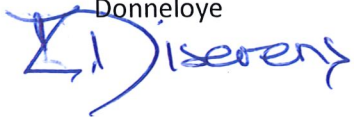
Article 1 : Les statuts de l'Association régionale de prévention et défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés.

Article 2 : Charge est donnée au Codir de soumettre ces statuts aux communes membres pour adoption à chacun des conseils généraux/communaux.

Pour la Commission de gestion :

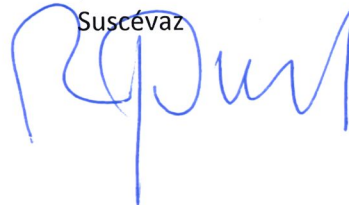
Isabelle DISERENS

Donneloye



Tony MANGONE

Suscévaz



Patric MARTIN

Belmont-sur-Yverdon



Olivier PONCET

Champvent



Yves GUILLOUD, rapporteur

Champagne

